



CAP' AVENIR
ORIENTATION ET INSERTION
PROFESSIONNELLE

par Ottavia Chesneau

UBO

Université de Bretagne Occidentale

Dossier Thématique

La Césure

NOUVEL ATOUT DU PARCOURS
ETUDIANT



Sommaire

- La Césure, c'est quoi ?
- Préparer son projet
- Les projets :
 - Faire un stage
 - Partir à l'étranger
 - Devenir entrepreneur.e
 - Les volontariats
 - Apprendre une langue
 - Travail au pair
 - Etudier, se former
- Financements
- Candidater pour la césure
- Revenir de césure
- L'année de césure à l'UBO
- Webographie

L'année de césure, c'est quoi ?

On estime qu'un jeune sur deux est séduit par l'année de césure, mais peu sont les étudiants qui sautent le pas ! Voici toutes les informations pour découvrir et préparer l'année de césure.

La césure, c'est une pause dans le parcours scolaire. Si, auparavant, on parlait seulement d'année sabbatique, l'année de césure, elle, est depuis 2015 un **dispositif encadré par l'Etat** et offrant de **nombreux privilèges** qui incitent de plus en plus d'étudiants à imaginer leurs études... en dehors des salles de classe ou des amphis !

L'année de césure est une option pour tout **étudiant** inscrit dans un cursus scolaire post-bac : chaque cycle (licence, master, et doctorat par exemple) offre le droit à un ou deux semestres de césure et permet de mettre ses études en pause tout en gardant son statut, sa protection sociale et ses droits étudiants et même, dans certains cas, ses droits à la Bourse. De plus, au terme de la césure, l'étudiant est sûr de pouvoir **réintégrer** sa formation.

Pour qui ?

Envie de faire un break dans les études, de préparer un projet, de monter une entreprise, de travailler, de voyager ou de considérer une réorientation... Les raisons qui poussent les étudiants à faire une année de césure sont multiples.

La césure concerne ainsi **tout étudiant inscrit en formation initiale**, même les **frais bacheliers** ! Un jeune ayant tout juste passé le Baccalauréat peut indiquer son envie de réaliser une césure en cochant la case correspondante lors de son inscription sur le site *Parcoursup*.

Par contre, un étudiant ne souhaitant pas poursuivre ses études **ne peut pas achever son Master 2** par une année de césure.

Est-ce que cela peut porter préjudice à ma candidature sur Parcoursup ? Non ! En cochant la case « césure » l'étudiant indique son souhait mais l'établissement n'en aura connaissance que lors des inscriptions administratives.

La césure **ne peut pas être imposée par l'établissement ou la formation** et commence en même temps qu'un semestre universitaire.



Un projet à anticiper ...



On ne se lance pas dans une année de césure sans préparation : en effet, il faut **remplir un dossier** de candidature que l'on remet à l'établissement. C'est ce dernier qui valide ou non la césure, il faut donc avoir un **projet convaincant !**



Pourquoi interrompre mes études pendant un an ? Quel projet sera le plus à même d'enrichir mon parcours, de m'aider dans ma formation ou d'apporter une plus-value dans mon CV ?

Témoignage d'étudiant

"Pour préparer mon année de césure j'ai **écrit tout ce que je souhaitais faire et continuer** (j'avais créé une association, beaucoup de projets en cours, un diplôme universitaire en cours en plus de ma licence, l'envie de réaliser le DU du fablab et mes jobs). **Je n'avais pas le temps de tout faire en plus d'une année de master.** J'ai donc pris rendez-vous avec ma responsable de formation et j'en ai discuté avec des enseignants, ils ont tous largement appuyé mon projet. J'ai donc écrit une lettre à la responsable du master et j'ai rempli tous les documents nécessaires."

Elodie M.



Je pars en stage !

Un semestre ou une année de césure peuvent permettre d'effectuer **un ou plusieurs stages en France ou à l'étranger** afin d'enrichir son parcours scolaire avec une expérience professionnelle sur le terrain. C'est aussi un excellent moyen de confirmer la voie professionnelle dans laquelle on souhaite s'engager.

Attention, **ce n'est pas lors de la césure que doit s'effectuer le stage obligatoire de fin d'études**, et aucun établissement ne peut exiger de l'étudiant.e de demander une césure pour réaliser ce dernier ! Les stages réalisés dans le cadre de la césure sont donc **facultatifs** et représentent un « bonus ».



Il n'est pas non plus possible d'effectuer un stage de douze mois : la convention de stage et la procédure **restent les mêmes que pour une année d'étude normale**.

L'UBO peut t'aider à **trouver ton stage en France ou à l'étranger** ! N'hésite pas à aller faire un tour sur le Career Center de l'université : <https://ubo.jobteaser.com/fr/dashboard>

Trouver un **stage à l'étranger** ça fait rêver mais... par où commencer ses recherches ? À moins d'avoir déjà une entreprise en tête, il faut donc se mettre en quête de son lieu de stage...

Le site decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr, au delà d'être une source gouvernementale fiable, peut permettre de trouver des offres de stage en France ou à l'étranger ainsi que des articles et des conseils concernant tous les sujets relatifs à l'exploration du monde pour les étudiants et jeunes !

Il est également possible de candidater gratuitement aux annonces disponibles sur le site <https://eurodesk.eu/>

La recherche d'un stage demande d'éplucher les annonces sur internet ou d'utiliser les services d'agences comme le Club Teli, My Internship Abroad ... Mais attention, les services de ces agences ou associations sont **payants et peuvent coûter plusieurs centaines d'euros !**

Pour plus d'informations sur les conventions de stage à l'UBO, [je clique ici](https://www.univ-brest.fr/deve/menu/scolarite/Stage/Reglementation.cid93018) : <https://www.univ-brest.fr/deve/menu/scolarite/Stage/Reglementation.cid93018>

Je choisis de travailler !

L'année de césure peut être l'occasion de **découvrir le monde du travail** et d'acquérir une première expérience professionnelle.. Nombreux.ses sont les étudiant.e.s qui choisissent cette option qui non seulement **enrichi le CV**, la formation, mais permet aussi de **gagner** un peu sa vie ... en France ou à l'étranger !

Travailler à l'étranger avec le PVT



S'il est possible de travailler en France, les étudiant.e.s peuvent également choisir de s'expatrier quelques mois à l'étranger grâce au **Permis Vacances Travail**, un dispositif disponible pour une quinzaine de pays partenaires !

Le PVT est un visa temporaire permettant à un jeune de moins de 30 ans de rester dans un pays étranger pendant une durée d'un an. L'avantage du PVT, c'est qu'il est possible de **travailler** ou **d'étudier** sur place et d'alterner entre temps de vacances et temps de travail... d'où son nom !

Pour obtenir un PVT, il faut passer par **un processus de sélection** : ce n'est pas un visa comme un autre. Il faut donc préalablement **préparer un dossier** (oui, en plus de la candidature pour la césure!). De plus, le nombre de visas délivrés est limité: il faut bien se renseigner auprès de l'ambassade de son choix !

[Plus d'infos ici !](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/preparer-son-expatriation/emploi/article/programme-vacances-travail-pvt)

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/preparer-son-expatriation/emploi/article/programme-vacances-travail-pvt>

Être assistant de français à l'étranger

Être assistant de français à l'étranger représente également une belle opportunité pour voyager tout en travaillant, découvrant une nouvelle culture et en partageant la sienne auprès des autres. C'est également un excellent moyen de perfectionner une langue étrangère.

Un assistant de français donne notamment des **cours de conversation** et de **culture française**. Il reçoit également une indemnisation variable selon le pays d'accueil. Pour candidater, il faut avoir entre 20 et 35 ans, avoir fait ses études secondaires en France, dépendre d'un établissement d'études supérieures et avoir **une bonne connaissance de la langue du pays d'accueil**... parfait donc pour une année de césure ! Chaque pays a ses propres critères, les informations sont disponibles dans les liens ci-dessous.

Comme pour beaucoup d'autres projets entrant dans le cadre d'une année de césure, devenir assistant.e de français à l'étranger nécessite de candidater à la fois pour la césure ET pour le poste d'assistant.e. Les inscriptions à ce programme prennent place en **Janvier de chaque année** pour une prise de poste en Septembre.

Attention, la plupart des pays (notamment anglophones) sont à la recherche **d'étudiants spécialisés dans les sciences de l'éducation ou dans les langues**, comme les parcours FLE, LLCE ou LEA.

Néanmoins, certains pays acceptent également **les étudiants des filières artistiques, scientifiques et sociales**.

Pour aider les étudiants à mieux cibler leur potentiel pays d'envoi, France Education International a mis en place un **test d'éligibilité** en ligne disponible ci-dessous :



Site France Education International : <https://www.france-education-international.fr/partir-letranger/devenir-assistant-de-langue-francaise-letranger>

Je deviens entrepreneur.e !

La création d'entreprise a parfois des airs de parcours du combattant, et se lancer dans l'aventure peut sembler contraignant surtout si l'on est encore étudiant... Mais depuis 2014, la mise en place d'un nouveau statut, celui d'Étudiant Entrepreneur, permet désormais à **tout étudiant voulant lancer son entreprise ou sa Start Up**, de bénéficier d'avantages, de conseils et d'un suivi dans la réalisation de son projet !

Le statut d'Étudiant.e Entrepreneur.e

Pour obtenir ce statut, il faut **déposer une candidature** : une multitude de projets différents peuvent être suivis, de la création d'une ferme à l'ouverture d'un restaurant ou magasin... Les jeunes qui souhaitent se lancer en freelance (design, graphisme...) peuvent également candidater pour ce statut. **Tu peux contacter un.e conseiller.ère de Cap'Avenir pour te renseigner !**

Comment faire ? Il faut candidater auprès du PEPITE (Pôle Étudiant pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat) le plus proche. Pour le PEPITE de Bretagne, [cliquez ici](#) ou en cherchant sur les liens ci-dessous.

Ce statut permet de faire **germer son idée dans des conditions sécurisantes et favorables**. L'important est d'avoir déjà une envie, une idée que l'on souhaite explorer et développer lorsque l'on candidate. Le PEPITE, ainsi qu'un.e conseiller.ère de l'université, accompagne l'étudiant pendant le développement de son projet et lui donnent accès à des ateliers et conseils personnalisés.

Ce statut représente une **véritable expérience professionnelle** et peut, selon les établissements, remplacer le stage de fin d'études et valider des crédits ECTS.

Site du PEPITE de Bretagne :

<https://www.pepitembretagne.fr/>

Attention, il faut donc candidater à la césure **ET** au statut Étudiant Entrepreneur.



Je deviens volontaire !

Se rendre disponible pour **aider les autres**, participer à des projets humains et solidaires dans un **esprit d'échange** et de partage... C'est l'objectif de nombreux étudiants qui se dirigent **majoritairement** dans la voie du volontariat lors de leur année de césure. Il y a de nombreuses formes de volontariat différentes, tout le monde peut trouver la mission qui lui correspond !

Le Service Civique, de la France à l'Europe

En France ou à l'étranger, l'agence du Service Civique propose des missions de solidarité qui s'adressent à tous les jeunes de 16 à 25 ans. **Aucun diplôme** n'est demandé et la **motivation** du candidat est la condition principale, même si dans les faits, faire preuve d'une **sensibilité pour la solidarité** ou le **thème** de la mission est toujours un plus. Chaque mission est différente et peut concerner des domaines variés comme la culture, l'enseignement, l'art, la santé, le sport, les interventions sur le terrain en cas d'urgence sanitaire ou sociale... Le volontaire est indemnisé à hauteur de 580 euros par mois pour environ 25h de travail hebdomadaire.

"Mon service civique m'a donné l'opportunité de m'investir dans une **mission spécifique**, mais aussi de participer à la vie et aux **activités diverses** de l'association qui m'accueillait.

Ce fut non seulement l'occasion de **développer les compétences que j'avais acquises durant mes études**, mais aussi d'en **acquérir de nouvelles** qui ont indéniablement influencé de façon positive mon parcours par la suite. L'association pour laquelle je travaillais m'avait offert une grande autonomie dans la réalisation de ma mission, tout en fournissant un accompagnement quand cela était nécessaire."

O.C

Le site du Service Civique :
<https://www.service-civique.gouv.fr/>



Le Volontariat de Solidarité Internationale

Avec une petite **expérience** dans la solidarité et une bonne connaissance d'une langue étrangère, le VSI permet de partir au moins un an dans un pays étranger. Les missions sont variées et ont souvent une **connotation humanitaire**. Pour obtenir sa mission, il est possible de candidater auprès des organismes agréés par le Ministère des Affaires Etrangères.

Attention, les missions sont plus longues et plus spécifiques, il est donc souvent demandé aux candidats d'avoir **un peu plus d'expérience ou un niveau d'études plus élevé** que pour un service civique.

Du côté de l'association d'envoi, celle-ci s'engage à former le volontaire, à lui fournir une indemnisation mensuelle ainsi qu'à prendre en charge les frais de transport. Souvent, ces organismes demandent au volontaire de payer son billet d'avion et le remboursent par la suite, mieux vaut donc prévoir un petit budget avant le départ.

*"Le VSI a été une expérience très intense et enrichissante. La candidature a été un processus long et minutieux de la part de l'association, qui nous a ensuite formés de façon très approfondie pour les diverses missions que nous avons sur place. Autant que pour le service civique, il faut aimer être **polyvalent**, aller au contact des autres et avoir un bon **relationnel avec les enfants et les populations locales**, souvent bénéficiaires des actions menées par les associations. Il faut également pouvoir **s'adapter** à une culture différente et **apprendre une langue** sur le terrain.*

*Nous étions également **très autonomes**, car sur le terrain nous devons nous débrouiller seuls pour se déplacer d'un coin à l'autre du pays, gérer notre emploi du temps et jongler entre des tâches très différentes."*

O.C

En savoir plus : <https://www.france-volontaires.org/>



Le Volontariat en Entreprise / Administration

Le VIE concerne les jeunes de 18 à 28 ans qui souhaitent s'expatrier et **travailler auprès d'entreprises ou d'administrations** françaises (ambassades, consulats...) ou étrangères en collaboration avec un organisme français. Si les salaires sont plus élevés que dans d'autres secteurs du volontariat, les recruteurs sont également **beaucoup plus exigeants** : selon le site Cadremploi.fr, la majorité des profils recrutés ont déjà un Bac +5 !

Avoir un minimum de connaissances de la langue du pays d'accueil est un plus, et avoir une première expérience professionnelle également. Les contrats durent généralement de **6 à 24 mois**.

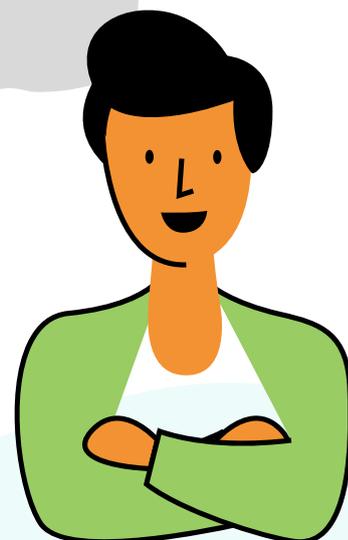
Les missions proposées sont souvent **techniques, administratives ou scientifiques**, mais l'on trouve également quelques propositions liées à la **culture** ou **l'éducation**.

Les profils recherchés :

Ingénieurs, informaticiens, étudiants ou diplômés d'écoles de commerce, management, automobile, enseignement FLE, administration publique, design ...

Plus d'infos sur <https://mon-vie-via.businessfrance.fr/>

Pour candidater à une mission, il faut évidemment un **CV** et une **lettre de motivation**, mais aussi son **Numéro d'Identifiant Défense**, obtenu après avoir effectué sa Journée d'Appel à la Défense !



WOOFING

Pour les **amoureux de l'environnement**, ou ceux qui cherchent à développer leurs connaissances en agriculture écologique, le WOOFING permet à toute personne majeure de travailler dans des fermes écologiques contre le gîte et le couvert. De la récolte du riz au Japon à l'accueil d'un restaurant bio en passant par l'apprentissage des pratiques écologiques des fermes de l'Ardèche, il existe une multitude de propositions dans le monde entier ! C'est l'occasion, par exemple, d'enrichir des formations dans l'agro-alimentaire, l'hôtellerie, la solidarité ou l'écologie !



En Woofing ou en Work-Away, le volontaire n'est pas rémunéré par son hôte : il s'agit d'un **travail bénévole et solidaire en échange du gîte et du couvert**. Pour les missions à l'étranger, les **frais de déplacement sont donc à la charge du volontaire** : il faut donc prévoir son budget avant de se lancer !

Work-Away

Dans le même esprit que le Woofing, il est possible de partir vivre quelques semaines à l'étranger pour la réalisation d'un petit projet auprès de familles, de fermes ou de particuliers par le biais de la plateforme Workaway. Les conditions sont les mêmes : contre quelques heures de travail par jour, le volontaire reçoit le gîte et le couvert.

Plus d'infos [en cliquant ici](#) ou en tapant le lien suivant sur internet : <https://www.workaway.info>

Attention : Le Woofing, comme le Workaway, sont des pratiques **promues par des organismes et des personnes privé.e.s**, il faut donc bien faire attention lorsque l'on cherche sa mission et bien consulter les conditions des contrats que l'on signe !

Attention :

La popularisation du volontariat et l'augmentation des demandes par rapport aux offres d'emploi a encouragé le développement d'un autre domaine, plus controversé, celui du **volontourisme**.

Il s'agit d'une forme de volontariat payant: le volontaire a donc à sa charge ses billets d'avion, son logement et ses repas, et paye un organisme qui lui permettra de faire du tourisme dans un pays étranger et de faire quelques activités solidaires auprès de populations dans le besoin.

L'idéal est quand même de trouver une mission indemnisée dont le recrutement, **non influencé par le paiement**, sera plus valorisé chez les recruteurs.

J'apprends une langue ...

De nombreuses écoles proposent aux étudiants des **formations et séjours linguistiques** afin de développer rapidement et efficacement leur niveau. Débutant ou intermédiaire, tous les niveaux sont acceptés et il est possible de trouver une multitude de langues à étudier, dans une multitude de pays différents !



Apprendre une langue par l'immersion

Il s'agit d'écoles privées **dont le coût est généralement élevé**. Si le séjour est parti pour durer quelques semaines ou quelques mois, la somme peut facilement atteindre quelques milliers d'euros ! Le prix augmente selon la durée, la destination et les options choisies. Certaines aides existent pour financer une partie des séjours linguistiques, elles restent très limitées et il faut donc trouver des moyens d'autofinancement pour ce type de projet.

Evidemment, ces formations en langue, souvent sur place, sont un moyen **très efficace** d'apprendre et pratiquer une nouvelle langue.

Il est possible de trouver une école reconnue par les organismes nationaux sur les sites de [L'UNOSEL](https://www.unosel.org/) et de [L'OFFICE](https://www.loffice.org/).

UNOSEL : <https://www.unosel.org/>

L'OFFICE : <https://www.loffice.org/>

Je travaille au pair ...

Pour les jeunes de 18 à 30 ans qui aiment le **contact avec les enfants**, le séjour au pair peut être une expérience culturelle et humaine passionnante! Le jeune au pair vit avec une famille qui l'accueille et lui offre le gîte, le couvert, et une petite indemnité contre quelques heures de travail chaque jour.

Attention : il arrive souvent que les agences de mise en relation des familles et des jeunes au pair demandent **une cotisation**. Il s'agit souvent d'associations, dont les frais de dossier coûtent plus d'une centaine d'euros. Bien que le jeune au pair reçoive de l'argent de poche, il faut donc prévoir un budget avant de se lancer !

Pour trouver son séjour au pair, [c'est ici ou en visitant le site en bas de page!](#)



Apprendre une langue en famille

Les missions du jeune au pair sont principalement de prendre en charge de jeunes enfants quand ces derniers ne sont pas à l'école. Il arrive aussi que les missions d'un étudiant/jeune au pair englobent aussi l'**entretien** de la maison, la **cuisine** et l'**animation** des temps avec les enfants.

Le jeune au pair bénéficie dans sa semaine de temps libre pour **étudier la langue locale** ou **suivre une autre formation**.

Le site de l'UFAAP: <https://www.ufaap.org>

L'UFAAP rassemble des agences de mise en contact de familles avec les jeunes au pair.

J'étudie en complément !

Suivre des études courtes ou découvrir un autre cursus peut permettre d'**approfondir**, d'**enrichir** ou **diversifier** sa formation et de revenir dans son établissement d'accueil avec un bagage éducatif non négligeable.

Découvrir un autre cursus... ou faire une formation courte !

Sans compter les séjours linguistiques à l'étranger, il est donc possible d'interrompre son cursus pendant six mois ou un an afin de suivre une formation courte : le choix est varié et **dépend principalement des besoins, envies et objectifs de l'étudiant** !

Faire une formation courte pendant sa césure peut être l'opportunité de découvrir un autre cursus, une autre matière dans le but de se **réorienter**, mais c'est aussi l'occasion de **compléter** son cursus principal avec de nouvelles connaissances ou une formation professionnalisante.

Pour trouver une formation courte, il faut se tourner vers les CAP, les GRETA et les écoles privées.

Pour étudier dans un autre établissement, il est évidemment possible de se diriger vers les universités et les grandes écoles **en candidatant pour la filière de son choix**.





Je finance ma césure

Partir à l'étranger, réaliser son projet de volontariat, créer son entreprise, ... un projet de césure demande souvent d'avoir les moyens de son ambition !

Les droits à la bourse : dans le cas où l'étudiant effectue une formation agréée par l'Etat dans le cadre de sa césure, il est possible de toucher la Bourse sur Critères Sociaux. Si l'étudiant choisi de se tourner vers des projets différents, **l'éligibilité à la Bourse dépend de l'établissement et de la pertinence du projet** avec la formation.

Si je suis en stage :

Je fais un stage en France :

La loi stipule que tout stage de plus de deux mois doit être indemnisé à hauteur d'au moins 3,90€ par heure travaillée. Le stagiaire ne peut pas effectuer plus d'heures de travail que les employés de l'entreprise, soit 35 à 39 heures hebdomadaires maximum.

Je fais un stage / je fais une formation ... en Europe :

- Grâce à **l'aide à la mobilité internationale**, un étudiant en stage dans un des pays membre du Conseil de l'Europe peut obtenir un financement de 400€ mensuels (pour l'année scolaire 2020/2021). Il s'agit d'une aide complémentaire à la Bourse sur critères sociaux.

- **Erasmus +** : Le programme Erasmus + soutient les étudiants qui souhaitent partir à l'étranger dans le cadre d'études, de stages ou de projets internationaux.
<https://info.erasmusplus.fr/>

Attention, ces bourses pour l'international ne sont pas automatiquement accordées aux étudiants en césure, consultez les sites suivants :

- **UBO, les projets européens :** <https://nouveau.univ-brest.fr/fr/page/projets-europeens-education-formation-et-culture>
- **UBO, liste des bourses :** <https://dsi.univ-brest.fr/ViewPage!renderDecoratedPage.action?siteNodeld=18495&languageId=4&contentId=-1>
- **Commission européenne, liste des bourses :** https://www.eacea.ec.europa.eu/scholarships_fr

J'ai trouvé mon projet !

Le calendrier à respecter à l'UBO

A l'UBO, la candidature passe par trois étapes : Le président du jury de la formation doit accepter le projet, qui sera ensuite soumis à l'avis de Cap'avenir pour enfin obtenir la validation finale du Président de l'Université.

- **Pour une césure au 1er Semestre**, je dépose mon dossier au plus tard le 15 Septembre

- **Pour une césure au 2nd Semestre**, je dépose mon dossier au plus tard le 15 Décembre

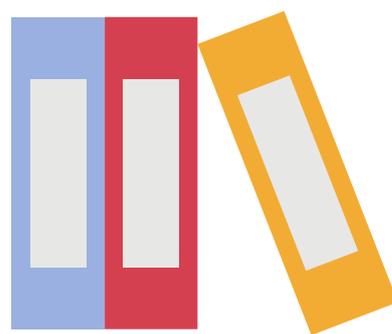
Attention : Même si la césure est acceptée, il ne faut pas oublier de faire son inscription administrative et de régler ses frais de scolarité.

Je monte mon dossier ...

Le formulaire de demande de césure est à **retirer auprès de la Scolarité.**

Contenu du dossier :

- Le formulaire de demande de césure
- Carte d'identité
- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation
- Description complète du projet
- Copie du dernier diplôme obtenu ou attestation de réussite.



Il faut compter une quinzaine de jours pour obtenir une réponse.

Plus d'infos sur le site de Cap'Avenir : <https://nouveau.univ-brest.fr/cap-avenir/fr/page/annee-de-cesure>

Lettre de motivation et description du projet

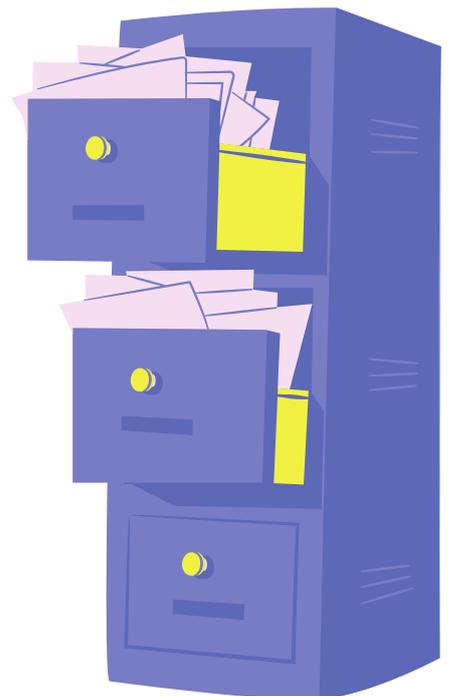
Les questions à se poser ...

La lettre de motivation est essentielle et doit **convaincre l'établissement** du sérieux et de l'intérêt du projet par rapport à votre cursus ! Il faut y expliquer la **durée** de la césure, ses **objectifs**, la **motivation** et les éventuels engagements actuels, les **bénéfices** qui découleront de cette opportunité ainsi que la **pertinence** du projet par rapport au cursus de l'étudiant. Le mieux est de décrire en détail le projet !

Que souhaitez-vous faire ? Dans le cas où le plan A ne fonctionnerait pas, quel serait le plan B ? Comment comptez-vous réaliser le projet, quelles en sont les modalités et les objectifs ? Comment allez-vous le financer ? Mieux vaut avoir une idée claire de ce que l'on souhaite mettre en place, tout en restant flexible : peut-être n'atteindrez-vous pas tous vos objectifs, mais l'important reste d'avoir une idée des grandes lignes directrices de votre projet.

Des pièces complémentaires

Certains établissements peuvent également **demandeur des pièces complémentaires** afin d'étayer le dossier : attestations ou courriels d'un organisme d'accueil, preuves que l'étudiant a entamé les démarches nécessaires pour réaliser son projet, descriptifs détaillés du contenu d'une formation ou des compétences qui y seront acquises... Si **cela n'est pas obligatoire**, rajouter ce genre de contenu au dossier consolide votre candidature !



J'ai fini mon année de césure... ... et maintenant ?

Retourner à l'université

L'Université, en accordant l'année de césure, s'engage à réintégrer l'étudiant dans son cursus universitaire. Dans le cadre de l'UBO, les étudiants bénéficient d'un rendez-vous avec les services d'orientation afin de faire le point après cette interruption d'études.

Certaines universités précisent qu'il est possible de changer d'avis à l'issue de son année de césure et d'intégrer **une autre formation** : l'étudiant n'est pas obligé de retourner dans son université de rattachement.

L'université, elle, n'a l'obligation d'intégrer l'étudiant que dans sa formation d'origine : **dans le cas où l'étudiant souhaite intégrer une nouvelle formation, c'est à lui d'entamer les démarches de candidatures et d'inscription dans le nouvel établissement !**

Valoriser son année

La césure valorise beaucoup le cv d'un jeune diplômé, quel qu'en ait été le projet. Ce qui s'appelle la « Gap Year » outre atlantique est en effet un élément qui ajoute une plus-value à un candidat. Cette année de césure peut être intégrée à la catégorie des expériences professionnelles. L'année de césure est souvent une valeur ajoutée lors d'une **candidature en filière sélective**. Il ne faut pas hésiter à mettre les expériences vécues en avant !

Du côté de l'université, cette dernière **peut éventuellement accorder des crédits ECTS** : chaque établissement valorise l'année de césure comme il l'entend, il faut donc se renseigner auprès de ce dernier lors de la signature.



Si tu as besoin d'aide pour valoriser ton année, clarifier ou modifier ton projet d'études, n'hésite pas à prendre rendez-vous avec un conseiller du service d'orientation !

☛ **Prendre rendez-vous avec Cap'Avenir** : cap-avenir@univ-brest.fr

La Césure à l'UBO

Quelques chiffres

Depuis 2015, **177 élèves de l'UBO** ont bénéficié d'une année de césure !
Parmi ces étudiants...

- 35 ont profité de cette opportunité pour faire un stage.
- 24 ont choisi de faire un séjour à l'étranger
- 28 ont effectué une formation.
- 41 se sont tournés vers le volontariat en France ou à l'étranger
- 39 ont eu une expérience professionnelle en France ou à l'étranger

La majorité des élèves effectuent leur césure **après leur première année** de licence, ou leur première année de Master.

Si la première année, l'UBO ne comptait que 14 étudiants en césure, en 2020 ils étaient **65** à en faire une !

"Pour moi, la césure m'a permis de réfléchir sur mon avenir, de prendre de la distance par rapport au système scolaire, à ce qu'on nous demande d'apprendre et **ce dont on a vraiment besoin en lien avec ce qu'on souhaite faire**. C'est une période propice aux transitions où j'ai le choix de suivre une voie déjà plus ou moins tracée ou de **créer quelque chose qui me ressemble**. [...] Je pense que c'est un enrichissement scolaire pour les compétences acquises mais aussi perso pour le **temps de réflexion que j'ai pris et le développement de mes projets persos**."

Élodie M.



Webographie

Sur l'année de césure :

[-https://www.univ-brest.fr/cap-avenir/menu/Bloc-Lyceen/Annee-de-cesure](https://www.univ-brest.fr/cap-avenir/menu/Bloc-Lyceen/Annee-de-cesure)

[-https://www.etudiant.gouv.fr/fr/la-cesure-comment-ca-marche-1453#:~:text=Oui%2C%20vous%20pouvez%20effectuer%20une,une%20seule%20p%C3%A9riode%20de%20c%C3%A9sure.](https://www.etudiant.gouv.fr/fr/la-cesure-comment-ca-marche-1453#:~:text=Oui%2C%20vous%20pouvez%20effectuer%20une,une%20seule%20p%C3%A9riode%20de%20c%C3%A9sure.)

[-https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid100944/duree-et-organisation-de-la-periode-de-cesure.html](https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid100944/duree-et-organisation-de-la-periode-de-cesure.html)

[-https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo30/MENS1515329C.htm](https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo30/MENS1515329C.htm)

[-https://www.orientation.com/articles/vie-etudiante/annee-de-cesure-tout-savoir/](https://www.orientation.com/articles/vie-etudiante/annee-de-cesure-tout-savoir/)

Les stages en France et à l'étranger :

[-https://www.univ-](https://www.univ-brest.fr/deve/menu/scolarite/Stage/Reglementation.cid93018)

[brest.fr/deve/menu/scolarite/Stage/Reglementation.cid93018](https://www.univ-brest.fr/deve/menu/scolarite/Stage/Reglementation.cid93018)

[-https://decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr/partir-faire-un-stage](https://decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr/partir-faire-un-stage)

Travailler à l'étranger et le PVT :

[-www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/preparer-son-expatriation/emploi/article/programme-vacances-travail-pvt](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/preparer-son-expatriation/emploi/article/programme-vacances-travail-pvt)

[-https://france-visas.gouv.fr/fr_FR/web/france-visas/sejour-prive-de-plus-de-3-mois](https://france-visas.gouv.fr/fr_FR/web/france-visas/sejour-prive-de-plus-de-3-mois)

[-https://www.cidj.com/partir-a-l-etranger/travailler-a-l-etranger](https://www.cidj.com/partir-a-l-etranger/travailler-a-l-etranger)

[-https://www.info-jeunes.fr/mobilite-europe-international/trouver-un-emploi-un-job-l-etranger](https://www.info-jeunes.fr/mobilite-europe-international/trouver-un-emploi-un-job-l-etranger)

[-https://enroutepourlemonde.org/](https://enroutepourlemonde.org/)

Webographie 2

Être assistant de Français :

[-www.ciep.fr](http://www.ciep.fr)

[-https://www.france-education-international.fr/assistants-francais-a-letranger](https://www.france-education-international.fr/assistants-francais-a-letranger)

[-https://www.france-education-international.fr/assistants-francais-a-letranger/presentation](https://www.france-education-international.fr/assistants-francais-a-letranger/presentation)

Créer son entreprise :

[-https://www.pepitebretagne.fr/](https://www.pepitebretagne.fr/)

[-https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid79926/statut-national-etudiant-entrepreneur.html](https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid79926/statut-national-etudiant-entrepreneur.html)

[-https://www.pepite-france.fr/statut-national-etudiant-entrepreneur/](https://www.pepite-france.fr/statut-national-etudiant-entrepreneur/)

[-https://www.etudiant.gouv.fr/fr/entrepreneuriat-etudiant-2015](https://www.etudiant.gouv.fr/fr/entrepreneuriat-etudiant-2015)

Être volontaire en Service Civique :

[-https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13278](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13278)

[-https://www.service-civique.gouv.fr/](https://www.service-civique.gouv.fr/)

[-https://www.france-volontaires.org/avant-le-volontariat/les-differents-volontariats/le-service-civique/](https://www.france-volontaires.org/avant-le-volontariat/les-differents-volontariats/le-service-civique/)

[-https://www.brest.fr/vos-demarches/emplois-et-stages-de-la-collectivite/missions-de-service-civique-2533.html](https://www.brest.fr/vos-demarches/emplois-et-stages-de-la-collectivite/missions-de-service-civique-2533.html)

Le Volontariat de Solidarité Internationale :

[-https://www.france-volontaires.org/avant-le-volontariat/les-differents-volontariats/le-volontariat-de-solidarite-internationale-vsi/](https://www.france-volontaires.org/avant-le-volontariat/les-differents-volontariats/le-volontariat-de-solidarite-internationale-vsi/)

[-https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11444](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11444)

[-https://la-guilde.org/volontariat/volontariat-solidarite-internationale/](https://la-guilde.org/volontariat/volontariat-solidarite-internationale/)

[-https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/volontariat-solidarite-internationale-vsi](https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/volontariat-solidarite-internationale-vsi)

[-https://www.fonjep.org/solidarite-internationale/volontariat-de-solidarite-internationale](https://www.fonjep.org/solidarite-internationale/volontariat-de-solidarite-internationale)

Webographie 3

Le Volontariat International en entreprise :

[-https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10040](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10040)

[-https://mon-vie-via.businessfrance.fr/](https://mon-vie-via.businessfrance.fr/)

WOOFING/WORKAWAY :

[-https://www.woof.fr/](https://www.woof.fr/)

[-http://www.woofinternational.org/](http://www.woofinternational.org/)

[-https://www.workaway.info/](https://www.workaway.info/)

Séjours linguistiques :

[-https://www.loffice.org/](https://www.loffice.org/)

[-https://www.unosel.org/](https://www.unosel.org/)

Au pair à l'étranger :

[-https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1664](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1664)